



Préparation au marché du travail





L'accès au métier



Pour devenir électriciens, nous devons compléter un certain nombre d'heures en tant qu'apprentis.

Vous savez que l'on peut pratiquer le métier d'électricien dans deux secteurs ?

Le hors-construction et le construction

Tous travaux faisant partie du monde de la construction sont règlementés par la [Loi R-20](#).
[L'article 1](#) de cette Loi définit la construction:

- Travaux de fondation,
- D'érection,
- D'entretien,
- De rénovation,
- De réparation,
- De modification
- Et de démolition de bâtiments et d'ouvrage de génie civil. En plus, cela comprend l'installation et la réparation de machinerie et d'équipement.

Tandis que [l'article 19](#) de cette Loi nous informe sur ce qui est hors-construction, comme:

Les exploitations agricoles, les travaux se rattachant à l'exploitation forestière, à l'exploitation minière, à la construction de lignes de transport, aux employés de commission scolaire, aux employés d'une ville, aux individus travaillant dans les hôpitaux, prisons, etc.





Les secteurs d'activités



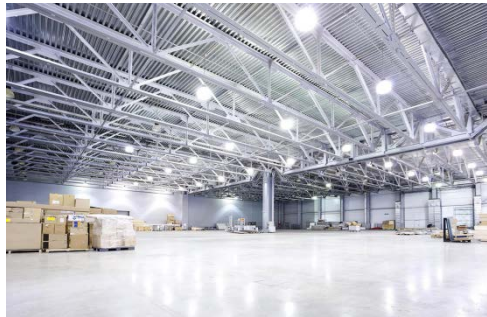
Le monde de la **construction** est divisé en quatre secteurs d'activités, pouvez-vous les nommer ?

1. **Le résidentiel**

2. **Le commercial et institutionnel**

3. **L'industriel**

4. **Le génie civil et voirie**



Les régimes d'apprentissage et de qualification

Les périodes d'apprentissage sont obligatoires.

Construction ou Hors-Construction, nous devons être apprentis avant d'être compétents et devenir compagnon !



Le domaine du **Hors-Construction** est géré par **Emploi-Québec**.

Une personne inscrite, ayant suivi une formation théorique de base (sst, xfo tri, notions circ.élect., lecture de plan) avec **Emploi-Québec** peut demander une carte d'apprenti électricien tant que sa demande est chapeautée par une entreprise **Hors-Construction ou Construction**.

Le suivi de l'apprentissage se fait en trois volet à l'aide du **Guide d'apprentissage**. Dans ce **Guide**, on y retrouve une description des tâches ayant été effectuées, ainsi que celles à maîtriser et le nombre d'heures total accompli.

Ce **Guide** est rempli et signé par l'électricien qui vous est attribué dans une entreprise.



Les régimes d'apprentissage et de qualification

La durée moyenne d'apprentissage en **hors-construction** est de 2,5 à 15 ans, 5000 heures au total, sous certaines conditions, comme:

- Avoir satisfait à toutes les trois volets du **Guide d'apprentissage**, reconnu et signé par un électricien.
 - Posséder de l'expérience pertinente.
 - L'obtention de diplômes qui pourrait venir écourter le temps d'apprentissage.

Une fois l'apprentissage terminé, l'apprenti électricien peut se présenter à l'examen de qualification d'**Emploi-Québec**. Une fois réussi, le certificat de qualification professionnelle est obtenu.

L'électricien certifié qui le désire peut se présenter à la **CCQ** et demander de passer l'examen de qualification provincial **seulement si ses 8000 hrs sont fait.**

L'électricien
hors-construction possède la
« Licence C ».

Emploi
Québec 

Les régimes d'apprentissage et de qualification

L'électricien de construction

Après avoir réussi son **DEP**, l'individu doit trouver une **garantie de 150 heures** d'un employeur.

Il se présente au bureau de la **CCQ**, fait un choix de centrale syndicale, paie 100 \$ et obtient sa carte d'apprenti électricien.

Le certificat de compétence-apprenti, appelé carnet d'apprentissage, comporte:

- le nombre d'heures travaillées
- Les crédits d'heures à l'apprentissage
- Les coordonnées du dernier employeur
- Les heures requises pour être admis à l'examen provincial



Commission
de la construction
du Québec

Les régimes d'apprentissage et de qualification

La durée de l'apprentissage en **construction** est de **8000 heures**, soit quatre périodes de **2000 heures**.

Les **1800** heures de la formation peuvent être créditées ainsi que toutes autres formations qui seront suivies pour un maximum de **2100** heures créditées total

Une fois les **8000** heures complété, on peut se présenter à l'examen de la CCQ.



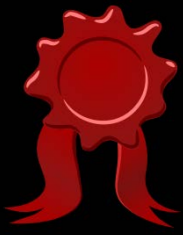
Si l'examen est réussi, l'électricien deviendra compagnon.

Un électricien compagnon **construction** peut travailler **hors-construction** s'il le veut, tandis que l'inverse n'est pas possible.

Commission de la construction du Québec		CERTIFICAT DE COMPÉTENCE		REGION
DATE DE NAISSANCE		No D'ASSURANCE SOCIALE		DÉLIVRANCE
				2009-03-27
METIER(S)		TAILLE	YEUX	ÉCHEANCE
418*****		1,75	BLEU	*2010-04-01*
ASSOCIATION REPRESENTATIVE				
FTQ - CONSTRUCTION				



Commission
de la construction
du Québec



Le Sceau Rouge



Le Sceau Rouge est une **norme nationale** d'excellence et est parfois nécessaire à ceux qui désirent aller travailler à l'extérieur du Québec. C'est une qualification supplémentaire qui pourrait aider à se trouver un emploi plus facilement.(MSR)

Les cadeaux!!

Le palier fédéral offre une aide financière de l'ordre de **1000 \$** par période terminée, jusqu'à concurrence de **2000 \$** pour tous métiers sur la liste du Sceau Rouge.

Une fois l'apprentissage complété et l'examen réussis, vous aurez droit à **2000 \$** si vous le réclamez.

Il est possible d'obtenir une déduction d'impôt annuelle d'un maximum de 500 \$ afin d'aider à couvrir le coût de nouveaux outils requis pour le métier (Agence du revenu du Canada).

À voir -> Red-seal.ca

Industrial and Construction

ELECTRICIAN



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

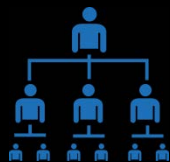




ANP=Analyse nationale des professions



Faire exercice 1.1



Organisation de l'industrie de la construction

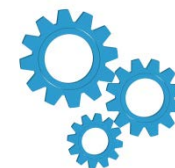
L'industrie de la **construction** comme on la connaît aujourd'hui, est le résultat d'une évolution qui s'est déroulée sur près d'un siècle.

C'est en **1987** qu'on adopte le nom **CCQ** (commission de la construction du Québec) ainsi que la Loi R-20 qu'elle administre.



En **1995**, on divise la construction en quatre secteurs.

Et en **2013**, le contrôle du placement de la main-d'œuvre est retiré des mains des syndicats et placé entre celles de la **CCQ**.



La **CCQ** existe afin :

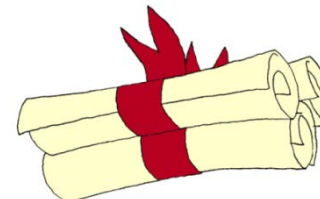
- D'assurer l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée et certifiée.
- D'imposer les mêmes règles de fonctionnement à tous les employés.
 - De favoriser la stabilité et l'harmonie sur les chantiers.

La **CCQ** est un lieu de concertation et de décision pour les représentants des **employeurs** et des **salariés** ainsi que pour le **gouvernement**.



La CCQ offre différents services comme:

- **L'application des conventions collectives:** respect de la Loi R-20, soutien aux règlements des conflits de compétence (*grief*), inspection de chantier et enquête aux livres des entrepreneurs (*vérification carte*).
- **L'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux:** indemnisation en assurance maladie et en assurance salaire (*medic*), assurabilité rentes et retraite.
- **Gestion de la main-d'œuvre et de la qualification professionnelle:** administration des examens de qualification (*8000hrs*), admission à l'apprentissage et suivi des carnets (*2000hrs*), référence de main-d'œuvre (*placement*).
- **Développement des compétences de la main-d'œuvre:** organisation d'activités de formation, versement d'incitatifs au perfectionnement (*travelling, chambre, etc.*)





Quand les bassins ouvrent, des individus non-formés peuvent devenir apprenti dans un métier.



Afin de favoriser l'accès des femmes à l'industrie, une subvention de 30 % du salaire est disponible durant la première année d'employabilité (jusqu'à concurrence de 10000\$)

Il est possible, lorsque l'on devient compagnon dans notre métier de se choisir une nouvelle carte dans un autre métier en tant qu'apprenti.



Des ententes interprovinciales avec l'Ontario et Terre-Neuve permettent la reconnaissance des qualifications, compétences et expériences de travail.



De qui provient le financement de la CCQ d'après vous ?

Essentiellement des prélèvements faits sur votre paye et des paiements de pénalité et amende. Et en partie par le gouvernement .





Organisation de l'industrie Hors-construction

Emploi

Québec



De qui provient le financement d'emploi Québec d'après vous ?

Essentiellement des contribuables

Pourquoi faire compliqué!!!



Les associations syndicales



FTQ

Est-ce que la syndicalisation est obligatoire dans la construction ?

Oui

Dans ce cas, que signifie la liberté syndicale ?

Que chaque individu est libre de choisir le syndicat qu'il préfère.



Les termes liés aux syndicats revenant souvent:

Comité paritaire: groupe formé d'un nombre égal de représentants des salariés et des employeurs.



Décret: décision administrative issue par le gouvernement.



Maraudage: activité d'un syndicat cherchant à recruter de nouveaux membres.

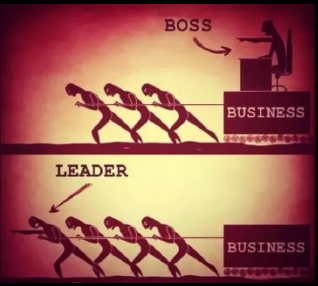
Scrutin syndical: vote d'adhésion syndicale à renouveler tous les quatre ans. Détermine le pouvoir de négociation des centrales.

Représentativité: le pourcentage de travailleur représenté par une centrale. Pour pouvoir être actif à la table des négociations, on doit représenter plus de 50% de la main-d'œuvre.



Représentativité des centrales syndicales

	2016
Associations représentatives	
Centrale des syndicats démocratiques (CSD CONSTRUCTION)	10,365%
Confédération des syndicats nationaux (CSN-CONSTRUCTION)	6,041%
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction - International (International)	23,618%
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction)	43,860%
Syndicat québécois de la construction (SQC)	16,115%



Les ass. patronales



Comme les **syndicats** représentent les travailleurs, les **associations patronales** représentent les employeurs.

L'industrie compte **trois associations patronales sectorielles** et une quatrième englobant tous les employeurs.



ACRGTO

ACQ(ass.de la construction du QC): À adhésion volontaire. Représente les employeurs des **secteurs ICI**.



ACRGTO(ass.des constructeurs de routes et grands travaux du QC): À adhésion volontaire. Représente les employeurs du **secteur du génie civil**.



APCHQ(ass.provinciale des constructeurs d'habitations du QC): À adhésion volontaire. Représente les employeurs du **secteur résidentiel**.



AECQ(ass.des entrepreneurs en construction du QC): À adhésion obligatoire. Représente les intérêts de tous les employeurs à la table des négociations.



La corporation professionnelle

Créée en **1950**, la corporation des maîtres électriciens du Québec est une association patronale obligatoire pour tout entrepreneur en électricité.

Elle n'intervient pas à la table des négociations, son principal mandat est d'administrer les lois et les règlements et de s'assurer de la qualification des membres.

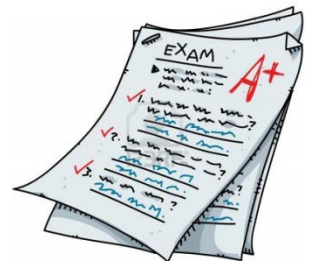
Comme plusieurs ordres professionnels, elle a pour mission de protéger le public en vérifiant et en contrôlant la qualification de ses membres et en favorisant la formation continue.

Elle prépare, administre et fait subir les examens de qualification aux entrepreneurs. Contrairement aux autres métiers (**RBO**), c'est elle qui émet ou suspend les licences.

Plusieurs autres services sont disponibles pour les membres.



**Membre
Corporation
des maîtres électriciens
du Québec**





Autres organisations



L'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la promotion des droits et des obligations en matière de travail. Elle couvre automatiquement tout travailleur du Québec. Elle fait de l'inspection et de la prévention sur les chantiers.



Une association paritaire administrée par des représentants des parties patronales et syndicales de l'industrie. Elle offre des services d'informations et de documentation ainsi que de la formation dans le but d'éliminer les accidents et les lésions professionnelles.



© Can Stock Photo - csp18805799

Régie
du bâtiment

Québec 

A pour mandat de veiller à l'application de la Loi sur le bâtiment en s'assurant du respect des normes de construction et d'installation d'équipement. C'est elle qui élabore et met à jour le Code de l'électricité. Elle émet les licences aux entrepreneurs.



CNESST Art.236 Loi santé et sécurité du travail

■ LES 16 PRINCIPALES INFRACTIONS

-
-
-

AMENDES

(articles 236 de la loi sur la santé et sécurité du travail)

- | ■ Travailleur | Sous-traitant | Maître d'œuvre |
|---|----------------------|----------------------|
| ■ 600\$ à 6 000\$ | ■ 1 500\$ à 12 000\$ | ■ 1 500\$ à 12 000\$ |
| ■ Travailleur ne portant pas son casque de sécurité. | | |
| ■ Travailleur utilisant des équipements contre les chutes non conformes | | |
| ■ Travailleur ne portant pas de chaussures de sécurité | | |
| ■ Enchevêtrement d'extension électrique traînant au sol devant un escalier. | | |
| ■ Rebus non ramassés au fur et à mesure. | | |
| ■ Travailleur utilisant un banc de scie sans garde protecteur. | | |

■ (source CSST, 2011)

CNESST Art.236 Loi santé et sécurité du travail

LES 16 PRINCIPALES INFRACTIONS AMENDES

■ (article 237 de la loi sur la santé et sécurité du travail)

- | ■ Travailleur | Sous-traitant | Maître d'œuvre |
|---|------------------------|------------------------|
| ■ 1 500\$ à 12 000\$ | ■ 15 000\$ à 300 000\$ | ■ 15 000\$ à 300 000\$ |
| ■ Travailleur en bordure du vide à plus de 3 mètres sur un toit, sans garde-corps et non protéger, sans équipements | | |
| ■ Travailleur dans un échafaudage dont les assises reposent sur des restants de bouts de bois. | | |
| ■ Travailleur dans un échafaudage situé à moins de 3 mètres des lignes électriques. | | |
| ■ Travailleur coupant des blocs de béton à sec, et ce, sans protection respiratoire. | | |
| ■ Travailleur effectuant des travaux de démolition d'éléments contenant de l'amiante, et ce, sans porter son équipement de protection individuelle (ÉPI). | | |
| ■ Travailleur se retrouvant dans une tranchée non conforme | | |